

COMMUNIQUE DE PRESSE N 9 /SG/AP/2011

L'association pour la promotion et la défense de la dignité des Victimes ' APRODIVI' base en Ituri a suivi avec attention le procès du Procureur de la Cour Pénale Internationale (CPI) contre Thomas Lubanga Dyilo et a bien noté les déclarations de clôture des parties.

Au moment où le procès entre dans sa dernière phase, nous voudrions exprimer nos préoccupations avec les fautes et opportunités manquées de ce procès :

- Comme la société civile congolaise et internationale avait plusieurs fois noté que le Bureau du Procureur dans le premier cas devant la CPI, avait perdu l'opportunité de présenter une vision plus complète des crimes commis par l'Union des Patriotes Congolais (UPC).
- Le cas en cours ne représente pas l'éventail des crimes graves perpétrés contre les civils en Ituri par l'UPC qui pourraient entrer dans la compétence de la CPI.
- Un cas plus complet pourrait avoir mieux apporté la justice aux victimes en RDC et dans la région des grands lacs en général.
- Nous sommes préoccupés que le silence par rapport aux crimes différents que ceux retenus peut être interprétés par les auteurs ou co-auteurs potentiels comme une légitimité tacite de leurs actions ;
- Les preuves et témoignages apportés contre Lubanga indiquent clairement que des autres avaient aussi participé aux crimes commis à l'époque en Ituri.
- En effet, tant que les responsables de ces crimes pourtant connus des victimes ne seront pas inquiétés par la justice, il ne pourra avoir la paix, la sécurité et la réconciliation véritable dans la région.
- Même si le procès contre Lubanga est historique, le fait de ne pas avoir pu s'intéresser tant aux autorités civiles et militaires congolaises et à leurs collègues de Rwanda et Uganda (très active pendant le conflit), avait minimisé la possibilité du procès de s'achever triomphalement pour les victimes , avec un changement dans les conduites des milices, des forces armées et autres pouvoirs en RDC.
- Partant de ce procès , des milliers des victimes de l'Ituri en particulier doutent de la crédibilité de la CPI, de l'impartialité de son travail et de sa rigueur contre les crimes présents et l'avenir.
- Ces doutes pourraient être aussi traduits à l'Union Africaine et dans le chef de certains Congolais particulièrement qui pensent que la cour est utilisée comme outil politique ;

APRODIVI avait exprimé la plupart de ces préoccupations auprès le Greffier lors de son séjour en Ituri en ce terme

Quelque soit l'opinion ou la perception que chacun se fait de CPI et quelque soient les griefs adressés à la cour sur ses imperfections, il est plus que temps que les frustrations des victimes seraient la base d'une réflexion en profondeur sur le rôle des victimes et l'avenir de la CPI par tous pour corriger les erreurs et continuer les procès sur des bases saines.

Il faut réfléchir sur les possibilités de changer les pratiques de la cour et aussi de créer ou modifier autres mécanismes pour livrer la justice et établir la vérité des violations graves commis en Ituri et dans le cadre de tels conflits.

Une telle réflexion pourrait s'organiser autour des questions suivantes :

- Comment est ce qu'on pourrait assurer à la CPI les appuis nécessaires pour livrer aux victimes une justice équitable et réparatrice?
- Comment la CPI pourrait elle gérer la problématique de l'utilisation des intermédiaires, de leur sécurité, de leur prise en charge sans mettre sa crédibilité en jeu ?
- Comment la CPI peut elle faire face aux défis majeurs aux enjeux mondiaux des conflits d'intérêts sans mettre en doute son honneur et sa crédibilité et gagner la confiance des Etats et des victimes quand elle ne puisse être capable de relever des défis qui sont souvent portés à sa connaissance par ses partenaires ?
- Comment peut elle d'une part régler ses relations avec la media tout en sachant que la justice doit être vue aussi bien par le fait, la recherche de la vérité, et la manière de faire éclater cette vérité par dire le droit, mais que de l'autre cote essayer d'éviter un procès très médiatisé sans contenu réel pour les victimes, qui érodent sa crédibilité au risque de passer pour des actions iniques et cyniques ?

Puissent ces observations rappeler à tout un chacun de repenser et de se réviser son agenda pour donner sens et rigueur dissuasif au travail de CPI pour enfin contribuer réellement à l'émergence des valeurs universelles et répondre aux attentes des victimes

Fait à BUNIA, le 27 Aout 2011

Pour COORDINATEUR APRODIVI

ANGWANDI GILBERT